NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9310020 - Iles d'Hyères

1. IDENTIFICATION DU SITE 1
2. LOCALISATION DU SITE 2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES 3
4. DESCRIPTION DU SITE 7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE 8
6. GESTION DU SITE 9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR9310020

1.3 Appellation du site

Iles d'Hyères

1.4 Date de compilation

30/09/1986

1.5 Date d'actualisation

14/12/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 03/09/2018

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037499017

Explication(s) :

MAJ 2009-10 : extension marine. MAJ 2015-04 et 2015-09 : conversion surface en Lamb93. Actualisation espèces selon datas LPO 2014 et notice MNHN 2012. MAJ 2017-08 : actu espèces selon bases régionales (silene + faune-paca).

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 6,44556°

Latitude : 43,02028°

2.2 Superficie totale

47905 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

94%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
83	Var	6 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
83069	HYERES

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)

3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
					Représent -ativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF :** Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % .
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A\|B\|C\|D	A\|B\|C		
				Min	Max		C\|R\|V\|P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A464	*Puffinus yelkouan*	r	360	450	p	P	M	A	A	C	A
B	A464	*Puffinus yelkouan*	c	1100	1300	i	P	P	A	A	C	A
B	A001	*Gavia stellata*	w	1	2	i		P	D			
B	A002	*Gavia arctica*	w	5	10	i		P	D			
B	A003	*Gavia immer*	w	1	2	i		P	D			
B	A004	*Tachybaptus ruficollis*	p	1	5	p	P	M	D			
B	A005	*Podiceps cristatus*	w	10	30	i	P	M	C	B	C	C
B	A008	*Podiceps nigricollis*	w	20	50	i		P	C	B	C	B
B	A010	*Calonectris diomedea*	r	180	255	p	P	M	A	B	C	A

B	A010	*Calonectris diomedea*	c	500	700	i	P	P	A	B	C	A
B	A014	*Hydrobates pelagicus*	c			i	V	DD	C	C	C	B
B	A016	*Morus bassanus*	w	10	20	i	P	M	C	B	C	B
B	A016	*Morus bassanus*	c			i	R	DD	C	B	C	B
B	A017	*Phalacrocorax carbo*	w	100	150	i	P	M	C	B	C	B
B	A022	*Ixobrychus minutus*	c	0	5	p	R	M	C	B	C	C
B	A023	*Nycticorax nycticorax*	c	10	20	i	P	M	C	B	C	C
B	A024	*Ardeola ralloides*	c	2	5	i	P	M	C	B	C	C
B	A025	*Bubulcus ibis*	w	5	10	i	P	M	D			
B	A026	*Egretta garzetta*	c	50	100	i	P	M	D			
B	A028	*Ardea cinerea*	c	10	20	i	P	M	D			
B	A029	*Ardea purpurea*	c	5	10	i	P	M	C	B	C	C
B	A048	*Tadorna tadorna*	r	5	10	p	P	M	C	C	C	C
B	A053	*Anas platyrhynchos*	p	10	20	p		P	C	B	C	C
B	A069	*Mergus serrator*	w	1	10	i		P	C	B	C	C
B	A094	*Pandion haliaetus*	c	1	10	i	P	M	B	B	C	B
B	A100	*Falco eleonorae*	c	1	10	i	P	M	A	B	C	B
B	A103	*Falco peregrinus*	p	12	16	p	P	M	C	A	C	A
B	A119	*Porzana porzana*	c	1	2	i	P	M	D			
B	A123	*Gallinula chloropus*	p	2	5	p	P	M	D			
B	A136	*Charadrius dubius*	c	10	50	i	P	P	D			
B	A137	*Charadrius hiaticula*	c	0	5	i	P	P	D			
B	A138	*Charadrius alexandrinus*	w	20	50	i		P	C	B	C	C

B	A138	*Charadrius alexandrinus*	c	100	200	i		P	C	B	C	C
B	A155	*Scolopax rusticola*	w	10	20	i	P	M	D			
B	A158	*Numenius phaeopus*	c	10	50	i	P	P	D			
B	A168	*Actitis hypoleucos*	c	10	50	i	P	P	D			
B	A176	*Larus melanocephalus*	w			i	R	DD	C	B	C	B
B	A176	*Larus melanocephalus*	c			i	R	DD	C	B	C	B
B	A179	*Larus ridibundus*	w	100	200	i	P	M	D			
B	A180	*Larus genei*	w			i	R	DD	C	B	C	C
B	A193	*Sterna hirundo*	c	0	10	i	P	DD	D			
B	A200	*Alca torda*	w	1	25	i	R	M	C	B	C	C
B	A215	*Bubo bubo*	p	0	1	p	V	M	C	B	C	C
B	A224	*Caprimulgus europaeus*	r	20	50	p	P	M	D			
B	A229	*Alcedo atthis*	w	1	5	i	P	M	D			
B	A302	*Sylvia undata*	p			i	C	DD	C	B	C	B
B	A392	*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*	r	1	5	p		M	C	A	C	B
B	A392	*Phalacrocorax aristotelis desmarestii*	c	50	100	i	P	M	C	A	C	B
B	A693	*Puffinus mauretanicus*	w	1	5	i	P	M	D			
B	A862	*Hydrocoloeus minutus*	w	10	50	i	P	P	C	B	C	B
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	w	11	50	i	P	M	B	B	C	C
B	A863	*Thalasseus sandvicensis*	c	50	100	i		P	C	B	C	B
B	A885	*Sternula albifrons*	c	50	100	i	P	M	B	B	C	C
B	A604	*Larus michahellis*	p	2000	2000	p	P	M	B	A	C	A

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type :** p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données :** G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population :** A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement :** A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale :** A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max		C\|R\|V\|P	IV	V	A	B	C	D
B		*Streptopelia turtur*	5	10	p	R					X	
B		*Otus scops*	50	100	p	C					X	
B		*Athene noctua*	1	5	p						X	
B		*Apus pallidus*	150	200	p	P					X	
B		*Monticola solitarius*	3	4	grids1x1	R					X	
B		*Acrocephalus arundinaceus*	0	1	p	P			X			

- **Groupe :** A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité :** i = individus, p = couples , adults = Adultes matures , area = Superficie en m2 , bfemales = Femelles reproductrices , cmales = Mâles chanteurs , colonies = Colonies , fstems = Tiges florales , grids1x1 = Grille 1x1 km , grids10x10 = Grille 10x10 km , grids5x5 = Grille 5x5 km , length = Longueur en km , localities = Stations , logs = Nombre de branches , males = Mâles , shoots = Pousses , stones = Cavités rocheuses , subadults = Sub-adultes , trees = Nombre de troncs , tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation : IV, V :** annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A :** liste rouge nationale ; **B :** espèce endémique ; **C :** conventions internationales ; **D :** autres raisons.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	94 %
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	3 %
N26 : Forêts (en général)	%

Autres caractéristiques du site

Vaste site marin ceinturant les îles d'Hyères. Archipel constitué de trois îles principales et de divers îlots. Vestige des premiers mouvements géologiques de l'ère primaire, l'insularité de ces terres date des dernières glaciations du quaternaire, il y a 20 000 ans.
Port-Cros : Couvrant un territoire à la fois terrestre et marin, le parc national de Port-Cros, créé en 1963, fut le premier du genre en Europe. Il est constitué de l'île de Port-Cros, de celle de Bagaud ainsi que de deux îlots : la Gabinière et le Rascas. Son périmètre inclut d'autre part une ceinture marine de 600 m de large autour de ses rivages. Le sud de l'île offre des falaises escarpées et des vallées étroites orientées vers le nord, où elles atteignent la mer pour s'y fondre en de nombreuses criques.
Porquerolles : Le massif de Porquerolles comporte l'île de Porquerolles et les îlots du Gros Sarranier, du Petit Sarranier, du Petit Langoustier et du Cap Rousset. L'île de Porquerolles se présente comme un croissant de 8 km de long et de 2 à 3 km de large, orienté est-ouest. Sa superficie est de 1257 ha. Quatre grandes plaines cultivées orientées nord-sud s'intercalent avec les reliefs forestiers. De hautes falaises entrecoupées de calanques forment la côte sud. Au nord, les plaines s'évasent en vastes plages de sable clair, entrecoupées d'escarpements rocheux peu élevés.
Levant : L'île du levant est la plus orientale. D'une superficie de 1010 hectares, elle est principalement recouverte d'un maquis élevé. Des pare-feux entretenus au fil des ans sont répartis sur l'île aux alentours des zones utilisées par la défense, dans le cadre général des mesures de protection incendie de l'île. Ces zones ouvertes de faible superficie, rompent l'uniformité et la monotonie du paysage.

Vulnérabilité
: - Impact négatif d'espèces introduites et/ou envahissantes (Rat noir, chat haret, Goéland leucophée) sur les colonies d'oiseaux marins pélagiques (Puffins).
- Feux de forêt.
- Forte fréquentation touristique et de loisirs, comme sur l'ensemble du littoral de la région PACA.
- Fragilité de l'écosystème due à son caractère insulaire.
- Pollutions par les embruns, pollutions marines.

4.2 Qualité et importance

Le principal enjeu ornithologique concerne l'importante population de Puffins Yelkouans qui s'y reproduit : 360 à 450 couples (90% des effectifs nationaux). A noter également la reproduction de 25% de la population française de Puffin cendré et la nidification du Cormoran de Méditerranée.

La zone marine couvre la rade d'Hyères ainsi qu'une partie des eaux profondes au large des îles. Elle complète de manière essentielle (zones d'alimentation, constitution des " radeaux " d'oiseaux pélagiques avant d'accéder à terre) les fonctions assurées par les îles (reproduction). La zone marine est fréquentée en toutes saisons par de nombreux oiseaux marins.

Les fourrés sclérophylles et les forêts de chênes verts qui recouvrent la majeure partie des îles constituent le milieu de prédilection de nombreuses autres espèces d'oiseaux, telles le Hibou petit-duc (au moins 50 couples), l'Engoulevent d'Europe et la Fauvette pitchou. Les falaises, peu accessibles à l'homme, constituent un milieu propice à la nidification du Faucon pèlerin, du Martinet pâle et du Merle bleu. Le Faucon d'Eléonore, qui nichait autrefois, y fait halte de manière régulière.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s’agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]
H	H03.01	Déversements pétroliers dans la mer		I
H	H03.03	Macro-pollution marine (par exemple sacs plastiques, polystyrène)		I
H	J01.01	Incendies		I
H	K03.05	Antagonisme avec des espèces introduites		I
M	G01.01	Sports nautiques		I
M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i\|o\|b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d’azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d’acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l’intérieur du site, O = à l’extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Eaux territoriales	%

4.5 Documentation

- travaux scientifiques conduits par le Parc National de Port Cros, notamment dans le cadre du programme LIFE Nature "oiseaux marins des iles d'Hyères et de Marseille".

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	13 %
33	Parc national, zone coeur	4 %

5.2 Relation du site considéré avec d’autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	Presqu'ile de Giens	*	6%
32	Ile de Port Cros	+	1%
32	Ile de Porquerolles	+	6%
32	Cap Benat et DPM correspondant	*	1%
33	Port-Cros	+	4%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Autres désignations internationales	PELAGOS : sanctuaire mammiferes marins	*	95%

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Parc National de Port-Cros

Adresse : 181 Allée du Castel Sainte Claire - BP 70220 83406 Hyères Cedex

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

[X] Oui Nom : DOCOB N2000
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1682_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

[] Non, mais un plan de gestion est en préparation.

[] Non

6.3 Mesures de conservation

Les forces armées sont susceptibles de conduire des activités sur ce site. Il s'agit notamment de navigation d'unité de surface ou sous-marine, survol d'aéronef, parachutage, tir, mouillage, émission acoustique ou électromagnétique (radar, sonar, radio), pétardement sous-marin de munition historique non déplaçable, activité de plongeur ou de nageur, etc.

La Défense conserve la possibilité de développer des instrumentations ou activités sur le fond et dans la masse d'eau, y compris hors des zones actuellement identifiées comme susceptibles d'activités militaires.

La Délégation Générale pour l'Armement conduit des activités aérienne d'essai sur ce site (survol d'aéronefs et missiles), accompagnés d'émissions électromagnétiques et de bâtiment de surface.

En plus des activités de routine des forces armées, ce site est une zone privilégiée d'activités et d'entraînement pour le maintien en condition opérationnelle des forces, avec notamment :
- Point de pétardement et de stockage de munitions (02T, 03TZ, 03TY)
- Le débarquement sur une plage par chaland de personnel ou de matériel roulant (plageage) sur les sites de Pellegrin à Bormes (4307.28 N- 00616.65 E), Léoube à La Londe (4306.85 N- 00617.29 E), Cabasson (4305.80 N- 00619.60 E), L'Estagnol à La Londe (4306.61N- 00617.86E), Le Lavandou (4307.71N- 00621.83E), Cavalière au Lavandou (4309.15N- 00626.00E), Port Pethuau à Hyères (43066.87N- 00611.79E), La Courtade à Porquerolles (4300.11N- 00612.45E) et Notre Dame à Porquerolles (430086 N- 00614.19 E).

La possibilité de plageage et de pétardement est maintenue.

L'ensemble de la zone au sud des îles est également utilisée pour des activités de tir.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique.

Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement. La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.